

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE TASSIN LA DEMI-LUNE**

Séance du Jeudi 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois d'avril à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, les membres du Conseil d'administratif du CCAS de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de Monsieur Pascal CHARMOT, Président du CCAS de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 05 avril 2024

| | |
|--|----|
| Nombre d'administrateurs en exercice : | 13 |
| Nombre de votants : | 12 |

Nombre d'administrateurs présent(s) :

ACQUAVIVA Caroline, BLANCHIN Jacques, CHARMOT Pascal, DU VERGER Laurence, HACHANI Yohann, JANNIN Pierrick, BEAL Roselyne, BRUYERE Renée, DANEL Marie-Hélène, DE LAVISON BERNARD Corinne, DUPONT Christel.

Nombre d'administrateurs absent(s) avec pouvoir : 1 (WIATR Miriam donne pouvoir à BLANCHIN Jacques)

Nombre d'administrateurs absent(s) sans pouvoir : 1 (BOUVIER Ghislaine)

Le secrétariat a été assuré par : La directrice du CCAS, Madame HENRY Laure

Objet : Convention de partenariat entre Les Bureaux du cœur et le CCAS pour la mise en œuvre d'un accompagnement social dans le cadre de la lutte contre le mal logement

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que La Ville de Tassin la Demi-Lune par l'intermédiaire du CCAS souhaite favoriser l'insertion des personnes en situation de mal logement ;

Considérant la volonté de l'association « Les Bureaux du Cœur », de mettre à disposition pour une durée de 3 à 6 mois un espace au sein de bureaux d'entreprises, comprenant un coin nuit, un coin cuisine, des sanitaires ;

Compte tenu des observations ;

Le Conseil d'administration :

- 1) **AUTORISE** Monsieur le président à signer les conventions de partenariat avec l'association « Les Bureaux du Cœur » ;
- 2) **CHARGE** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré : **à l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 11 avril 2024

Certifie exécutoire par :

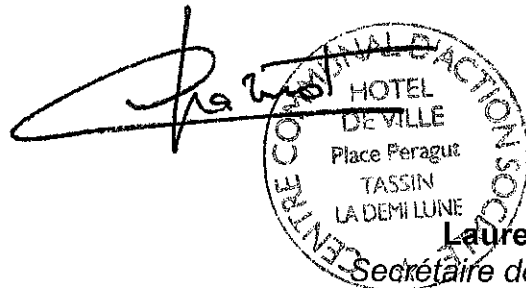
17 AVR. 2024

- Transmission en préfecture du Rhône le :

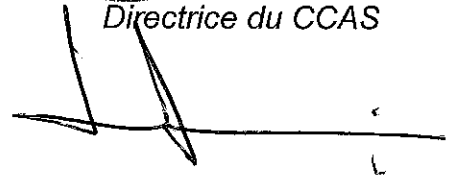
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le :

17 AVR. 2024

Pascal CHARMOT
Président du CCAS



Laure HENRY
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délais.

CONVENTION ASSOCIATION PARTENAIRE

Préambule

L'association **Bureaux du Cœur** (ci-après « **BDC** »), par son intermédiation, rapproche des organisations « hôtes » adhérentes (sociétés, associations, collectivités, etc.) présentant les conditions requises pour proposer une mise à disposition d'une partie de leurs locaux, pour une durée limitée, et des associations partenaires assurant le suivi social et la réinsertion de personnes en difficulté. Celles-ci, nommées "invité·e·s", sont reconnues éligibles par l'association partenaire.

1. Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de définir les profils éligibles aux **BDC**. En aucun cas, **BDC** ne se substitue et n'interfère dans les règles de fonctionnement de l'association partenaire, notamment, dans ce qui relève de l'accompagnement social de l'invité·e· proposé·e·.

2. Proposition d'invité·e·

Ne sont orienté·e·s vers les organisations hôtes que des invité·e·s proposé·e·s par des associations partenaires.

Critères d'éligibilité

Être majeur·e, seule et, à minima, en cours de régularisation.

Profils des invité·e·s

L'invité·e· doit être engagé·e· dans un projet lui permettant de s'insérer (emploi, formation, etc.).

Par ailleurs, il/elle ne doit pas être sujet·te· à toute addiction, être accompagné·e· d'animaux domestiques ou faire l'objet d'un traitement médical lourd. Il/elle doit enfin se conformer aux règles usuelles d'hygiène.

Modalités de la proposition d'invité·e·

La proposition d'un·e invité·e· aux **BDC** doit être complétée d'un descriptif sommaire du parcours et des étapes du projet de relogement de l'invité·e·.

Projet d'accompagnement et suivi

L'association partenaire suit et accompagne l'invité·e· pendant toute la durée de la mise à disposition des locaux par l'organisation hôte. Elle doit veiller à ce que l'invité·e· bénéficie d'un accompagnement adapté à ses besoins, lui permettant de progresser vers son projet d'insertion et de relogement. Elle s'engage à communiquer les informations relatives à l'avancement du projet lors des bilans d'étape mensuels.

3. Un modèle de convention tripartite

Lorsque l'invité-e est identifié-e par l'association partenaire, une rencontre est organisée entre les 3 parties : l'association partenaire, l'invité-e et l'organisation hôte. Cette dernière présente le lieu et les consignes afférentes à la mise à disposition des locaux.

Un modèle de convention liant l'association partenaire, l'invité-e et l'organisation hôte est proposé par **BDC** et reste à adapter par les parties en fonction des particularités propres à l'invité-e, à l'association partenaire et à l'organisation hôte. La convention fixe les modalités et les engagements de chacun dans le cadre de la mise à disposition des locaux.

Dans le cas du non-respect par chacune des parties de l'une de ces consignes ou de l'un de ses engagements, la convention de mise à disposition peut-être remise en cause ou résiliée.

Par son intermédiation et pour fluidifier les relations entre les signataires des conventions mises à disposition, **BDC** est présente aux étapes suivantes : signature de la convention et état des lieux d'entrée, bilans d'étape mensuels, état des lieux de sortie.

4. Adhésion à la charte de valeurs portées par BDC

La charte de valeurs est jointe à la présente convention (annexe 1).

Le-a représentant-e de l'association partenaire reconnaît avoir pris connaissance de la présente convention ainsi que de la charte de valeurs des **BDC**, auxquelles il-elle adhère et s'engage à respecter et veiller à ce qu'elles le soient au nom de l'association qui le-a mandate.

L'ensemble des documents proposés par **BDC** restant sa propriété, l'association partenaire s'engage à ne réserver sa diffusion qu'aux seules personnes concernées. Toute publication, sur un réseau social, un site web ou tout autre support, est interdite.

Fait à : _____, le : _____ / _____ / _____.

| | |
|---|--|
| Association : BUREAUX DU CŒUR ----- ----- | Association partenaire : ----- ----- |
| Représentant : ----- | Représentant : ----- |
| Signature : | Signature : |

ANNEXE 1 - CHARTE DES VALEURS

L'engagement de chaque adhérent, chaque bénévole, chaque association partenaire, chaque organisation hôte, doit s'inscrire dans les faits et les propos, dans le strict respect des valeurs **Bureaux du Cœur**.

Tout manquement caractérisé à l'une d'entre elles conduit le bureau de l'association à prononcer l'exclusion définitive de la personne physique ou morale concernée.

Nos valeurs, les 4 points cardinaux de notre "géographie" associative, sont :

1. La solidarité

Il s'agit du « cœur » de notre démarche et de notre communication. La solidarité oriente dans la recherche de partenaires, le profil des associations et organisations. Elle est la valeur première attendue des futurs hôtes et doit être la valeur relayée par chaque membre de la communauté des **Bureaux du Cœur** (donateurs, adhérents, partenaires, bénévoles...).

2. Le respect

Nous ne portons aucun jugement sur les raisons qui ont conduit une personne en difficulté à se retrouver sans abri. Aucune discrimination n'est tolérable dans notre association, ni de genre, ni d'ethnie, ni culturelle, ni d'opinions. Tout manquement à cette valeur sera sanctionné par une exclusion immédiate.

3. La bienveillance

Tout au long du parcours de l'invité-e, nous nous attachons, par l'écoute et l'action, à favoriser, par l'empathie, la meilleure adéquation entre ses objectifs, ses projets et l'écosystème **Bureaux du Cœur**.

4. La confiance

Essentielle dans nos rapports avec nos partenaires (associations, collectivités) et organisations (associations et entreprises), elle est partie prenante des rapports qui lient entre eux tous les membres de la communauté **Bureaux du Cœur**.

Elle s'exprime par la sollicitation permanente de la communauté dans la recherche d'innovations pour que l'accompagnement des **Bureaux du Cœur** soit encore plus prometteur demain. Sans réserve envers chaque invité-e, en accompagnant le respect, la confiance renforce ses chances de reconstruction et de rebond.